



CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

AVIS DE CONCOURS – 2020 FILIERE POLICE – CATEGORIE A

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET
MARNE

LES CENTRES DE GESTION
COORDONNATEURS DE L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE
GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA
REGION ILE-DE-FRANCE

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(centre organisateur)

organise

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE Ouvert pour 31 postes répartis de la manière suivante : - externe : 13 postes - interne : 18 postes	<u>EXTERNE SUR EPREUVES</u> Ouvert aux candidats titulaires d'un titre national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme au moins de niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié (2) ou pouvant bénéficier d'une dérogation (3).	<u>Epreuves écrites d'admissibilité :</u> Les lundi 13 et mardi 14 janvier 2020 <u>Epreuves d'admission :</u> à partir du 31 mars 2020	<u>Retrait des dossiers d'inscription :</u> du 27 août 2019 au 02 octobre 2019 inclus <u>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription :</u> 10 octobre 2019
	<u>INTERNE SUR EPREUVES</u> Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année du concours (soit le 1 ^{er} janvier 2020), de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stages ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions (le 11 octobre 2019 pour cette session).		
	Les candidats admissibles passent dans des conditions garantissant leur anonymat un test psychotechnique destiné à permettre une évaluation de leur profil psychologique – date du test : 31 mars 2020. Les résultats de ce test, non éliminatoire, sont communiqués au jury pour la deuxième épreuve d'admission.		

(1) Le dépôt des dossiers doit être effectué au plus tard 8 jours après la date limite de demandes d'inscription (le cachet de la poste faisant foi).

(2) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du C.I.G Grande Couronne en même temps que les formalités d'inscription **ATTENTION** : pour le concours de directeur de police municipale, session 2020, la décision d'équivalence de diplôme doit être obtenue au plus tard le 13/01/2020.

(3) Dérogations : pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs de haut niveau.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Le Président,
Jean-François Peumery
Maire délégué de Rocquencourt
1^{er} Vice-président de la communauté
d'agglomération de Versailles Grand Parc

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet :

à l'adresse suivante : www.cigversailles.fr rubrique concours / inscriptions et résultats ou
au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau
78000 VERSAILLES
aux horaires suivants : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h du lundi au vendredi.